



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 AOUT 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 19

Procurations : /

Convocation : 24 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente et un août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : /

Fabienne REDO a été nommée secrétaire de séance.

030/2021 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur Dominique DIUMENGE

Il est proposé de prendre une décision modificative N°2 sur le budget principal communal afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement :

- La section de fonctionnement est modifiée afin de transférer la somme de 29 785,00 € des recettes en dépenses afin de compenser une hausse du chapitre 11 lié aux dépenses à caractère générale, (prestations de service, maintenance, carburant) et du chapitre 12 (personnel titulaire et non titulaire). Les recettes sont principalement issues du remboursement de l'assurance du camion volé ainsi que de la vente de concessions.
- Des mouvements sur la section d'investissement sont effectués pour équilibrer la section et permettre la réalisation de nouvelles concessions au cimetière, d'un nouveau réseau informatique, l'installation d'une nouvelle alarme à l'école et l'achat de mobilier (convecteurs, tables, led).

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 – Compte 6042
+6 700,00 €
Chapitre 011 – Compte 60611
+661,00 €
Chapitre 011 – Compte 60622
+1 200,00 €
Chapitre 011 – Compte 60624
+200,00 €
Chapitre 011 – Compte 60631
-1 000,00 €
Chapitre 011 – Compte 60632
+1 000,00 €
Chapitre 011 – Compte 6064
-500,00 €
Chapitre 011 – Compte 6068
-9 490,00 €
Chapitre 011 – Compte 611
+100,00 €
Chapitre 011 – Compte 61521
-5 000,00 €
Chapitre 011 – Compte 615231
+2 000,00 €
Chapitre 011 – Compte 6156
+6 000,00 €
Chapitre 011 – Compte 6188
-1 300,00 €
Chapitre 011 – Compte 6228
+500,00 €

Chapitre 011 – Compte 6262
+1 200,00 €
Chapitre 011 – Compte 6355
+400,00 €

Chapitre 012 – Compte 6218
-3 300,00 €
Chapitre 012 – Compte 6411
+31 415,70 €
Chapitre 012 – Compte 6453
+4 000,00 €

Chapitre 65 – Compte 6531
+2 400,00 €
Chapitre 65 – Compte 6574
-10 000,00 €

Chapitre 67 – Compte 673
+2 598,30 €
TOTAL : + 29 785,00 €

Recettes :

Chapitre 70 – Compte 70311
-5 000,00 €
Chapitre 73 – Compte 73223
-1 683,00 €
Chapitre 73 – Compte 7343
-1 164,00 €
Chapitre 74 – Compte 74121
-5 361,00 €
Chapitre 74 – Compte 74127
+3 123,00 €
Chapitre 77 – Compte 7788
-19 700,00 €

TOTAL : - 29 785,00 €

Section Investissement

Dépenses :

Chapitre 20 – Compte 202

+5 000,00 €

Chapitre 20 – Compte 2031

-50 000,00 €

Chapitre 21 – Compte 21316

+26 000,00 €

Chapitre 21 – Compte 2135

+7 000,00 €

Chapitre 21 – Compte 2152

+6 400,00 €

Chapitre 21 – Compte 21568

+5 600,00 €

Chapitre 21 – Compte 21578

+1 000,00 €

Chapitre 21 – Compte 2158

+1 500,00 €

Chapitre 21 – Compte 2183

+17 400,00 €

Chapitre 21 – Compte 2184

+6 200,00 €

Chapitre 21 – Compte 2188

+1 500,00 €

Chapitre 23 – Compte 2313

-107 694,93 €

Chapitre 23 – Compte 2313-916

+80 094,93 €

TOTAL : +00,00 €

Recettes :

Chapitre 10 – Compte 10222

-226,65€

Chapitre 23 – Compte 238

+226,65 €

TOTAL : +00,00 €

Après avoir délibéré, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

3 voix CONTRE (M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard et Mme PAJOT Christine)

1 Abstention (Mme DEJARDIN Marie-Anne)

Le Conseil Municipal valide la décision modificative N°2 présentée ci-dessus sur le budget principal communal 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 3 septembre 2021

Le Maire

M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20210831-0302021-DE
Date de télétransmission : 03/09/2021
Date de réception préfecture : 03/09/2021